



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 43707

Texte de la question

M. Marcel Bonnot attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'importance du dépistage du cancer colorectal, dont la prévention a pris en France un retard considérable. Il rappelle que le dépistage du cancer est un enjeu majeur de santé publique. Conscient de l'ampleur du programme de prévention comme de la difficulté de sa mise en oeuvre, il souhaite néanmoins connaître les raisons de ce retard ainsi que les mesures qu'il envisage de prendre en la matière.

Texte de la réponse

Le développement du dépistage du cancer du côlon est une des mesures du plan national de mobilisation contre le cancer. Deux appels successifs à candidature, en décembre 2001 puis en octobre 2002, ont permis de sélectionner 22 départements pilotes pour proposer ce dépistage selon un cahier des charges élaboré par le groupe technique national sur le dépistage de ce cancer. Le dépistage, basé sur la recherche biennale de sang occulte dans les selles par le test Hémocult II, est proposé aux hommes et aux femmes de 50 à 74 ans sans facteur de risque particulier. En cas de test positif, une coloscopie est conseillée. Ce dépistage doit être réalisé dans le cadre d'un programme régulièrement évalué, auquel au moins 50 % de la population cible participe. La nécessité de régler au préalable les modalités de rémunération des médecins généralistes participant au dépistage ainsi que les modalités de transport par la Poste des tests Hémocult, pour être en conformité avec la directive européenne sur les transports de produits biologiques, explique que la mise en place du dépistage ait subi quelques retards. Ces problèmes sont maintenant résolus. Du fait du temps nécessaire pour former les médecins généralistes qui participent à la campagne, celle-ci n'a commencé que dans dix-neuf départements, et débutera dans les trois autres avant la fin du troisième trimestre 2004. Le suivi de la mise en oeuvre du dépistage est réalisé par le groupe technique national piloté par la Direction générale de la santé. Les premiers résultats, pour les départements pilotes ayant un recul suffisant, sont encourageants. L'évaluation de ces actions pilotes de dépistage est prévue après un temps suffisant de fonctionnement, et débutera à la fin de l'année 2004, permettant de vérifier si les critères nécessaires à l'efficacité du programme sont bien réunis. Cette évaluation, préalable à la définition d'une stratégie nationale, sera réalisée par la direction générale de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43707

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5282

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8523